



**CONGRES CGT PJJ  
VILLENEUVE LES AVIGNON**

***REGLEMENT INTERIEUR***



**18 – 21 mai 2015**

Centre International de Séjour YMCA  
7 bis, chemin de la justice BP112 30401 Villeneuve-lès-Avignon  
Cedex



## **Règlement intérieur et de fonctionnement**

### **SOMMAIRE**

#### **Titre I : De l'application des statuts de l'UNS CGT PJJ**

<u>Chapitre I</u> : De la qualité de membre de la CEN de l'UNS CGT PJJ (accession à)	P 3
<u>Chapitre II</u> : De la qualité de membre du Bureau de l'UNS CGT PJJ (accession à)	P 3
<u>Chapitre III</u> : De la qualité de Secrétaire Général de l'UNS CGT PJJ (accession à)	P 3
<u>Chapitre IV</u> : De la représentation, du rendu compte.	P 3
<i>Article 1 : CEN</i>	P 3
<i>Article 2 : Bureau National</i>	P 4
<i>Article 3 : Représentation</i>	P 4
<u>Chapitre V</u> : Des règles en matière de représentation de l'UNS CGT PJJ	P 5

#### **Titre II : Des modalités de fonctionnement du Bureau de l'UNS CGT PJJ**

<u>Chapitre I</u> : Modalités de prise en charge des frais de déplacement des membres du Bureau ou de la CEN de l'UNS CGT PJJ	P 6
<u>Chapitre II</u> : Réunions du Bureau de l'UNS CGT PJJ	P 6
<i>Article 1 : Périodicité</i>	P 6
<i>Article 2 : Convocations</i>	P 6
<i>Article 3 : Ordre du jour</i>	P 6
<i>Article 4 : Accès aux dossiers</i>	P 6
<u>Chapitre III</u> : Tenue du bureau de l'UNS CGT PJJ	P 7
<i>Article 5 : Présidence</i>	P 7
<i>Article 6 : Mandats</i>	P 7
<i>Article 7 : Secrétariat de séance</i>	P 8
<i>Article 8 : Accès aux adhérents CGT PJJ Grand Nord</i>	P 8
<u>Chapitre IV</u> : Débats et votes	P 8
<i>Article 9 : Déroulement du bureau</i>	P 8
<i>Article 10 : Débats</i>	P 8
<i>Article 11 : Suspension de séance</i>	P 9
<i>Article 12 : Votes</i>	P 9
<i>Article 13 : Clôture de toute discussion</i>	P 9
<u>Chapitre V</u> : Comptes rendus des débats et des décisions	P 9
<i>Article 14 : Procès-verbaux</i>	P 9
<i>Article 15 : Comptes rendus</i>	P 9
<u>Chapitre VI</u> : Règlement Intérieur et de Fonctionnement	P 9
<i>Article 16 : Modification du règlement</i>	P 9
<i>Article 17 : Application du règlement</i>	P 10
<u>Chapitre VII</u> : Dispositions diverses	P 10
<i>Article 18 : Bulletin d'information générale</i>	P 10
<i>Article 19 : Archives : Constitution, Conservation, Transmission</i>	P 10

**Le présent Règlement Intérieur et de Fonctionnement vise à compléter et expliciter les statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).**

**Il a pour objectif de préciser certains points des cadres statutaires généraux, et de fixer les modalités de fonctionnement de la CEN et du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).**

## **Titre I : De l'application des statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)**

### ***Chapitre I : De la qualité de membre de la CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) (accession à)***

Conformément aux statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), elle est dirigée par la Commission Exécutive Nationale (CEN), élue à chaque congrès. Les candidats à la CEN sont proposés par les syndicats interrégionaux au congrès. Dans l'intervalle des congrès, la CEN assure la direction et l'animation de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) sur la base des orientations adoptées au congrès.

En cas impossibilité à exercer ce mandat, le membre élu par le congrès est remplacé conformément à l'article 8 des statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Par ailleurs, la CEN peut décider de la convocation d'un congrès extraordinaire à la majorité absolue.

### ***Chapitre II : De la qualité de membre du Bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) (accession à)***

Conformément aux statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), la Commission Exécutive procède à l'élection du bureau national de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), en son sein, et fixe les responsabilités des membres le composant. Celui-ci se compose au minimum d'un Secrétaire, d'un Secrétaire Adjoint et d'un Trésorier.

Entre deux réunions de la Commission Exécutive, le Bureau National de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) agit au nom de celle-ci.

**Le Bureau National de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) procède dans l'intervalle de deux CEN à la répartition des responsabilités entre ses membres.**

### ***Chapitre III : De la qualité de Secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) (accession à)***

Conformément aux statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), au sortir de chaque congrès sont élus un secrétaire général, un secrétaire adjoint, et un trésorier.

La responsabilité de secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) ne peut être exercée que par un adhérent CGT PJJ ayant déjà exercé au moins trois ans au sein du bureau national de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

### ***Chapitre IV : De la représentation, et du rendu compte.***

## **Article 1 : CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS**

## CGT-PJJ)

**Le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), et/ou le(s) secrétaire(s) adjoint(s) représentent de droit l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).** L'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) est dirigée par la CEN, élue à chaque congrès.

Etre membre de la CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) ne fait pas obstacle à être membre d'un bureau interrégional d'un syndicat CGT PJJ, si la désignation s'est déroulée régulièrement lors d'un congrès de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), ou conformément aux statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) et des statuts des syndicats interrégionaux.

La CEN épousera les modalités de fonctionnement du bureau national de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), énoncées ci-dessous, sauf en matière de périodicité, ce point étant réglé dans les statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

### Article 2 : Bureau de l'UNS CGT PJJ

**Le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), et/ou le(s) secrétaire(s) adjoint(s) représentent de droit l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ),** il peut se faire remplacer ou accompagner par un membre du bureau national de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). En cas d'accompagnement ou de remplacement les frais de déplacements sont à la charge de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Être membre du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) ne fait pas obstacle à être membre d'un bureau interrégional d'un syndicat CGT PJJ, si la désignation s'est déroulée régulièrement lors d'un congrès de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), établit, préalablement et après chaque bureau national, un ordre du jour, et diffuse le compte rendu à l'attention des membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). Il peut se faire assister par un membre du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), ou un rapporteur peut être désigné au début de chaque bureau.

### Article 3 : Représentation de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)

**Le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), et/ou le(s) secrétaire(s) adjoint(s) représentent de droit l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).** Le bureau national de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) procède à la désignation de ses membres pour représenter l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) lors des rencontres avec l'administration. La désignation doit être en rapport avec les dossiers confiés et portés par chacun des membres du bureau.

La fixation de la durée et des fonctions assignées aux membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les représentants de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) veilleront à préparer obligatoirement les interventions, il en va de la crédibilité de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), y compris en se faisant

aider d'adhérents CGT PJJ qui maîtriseraient un ou plusieurs thèmes à l'ordre du jour, afin que leurs interventions soient pertinentes.

Les représentants nommés par l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) établissent un compte rendu à l'attention des membres du bureau.

***Chapitre V : Des règles en matière de représentation de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) (« ligne directrice » revendiquée, déclarations, prises de position, écrits, soutiens individuels, audiences.. )***

L'UNS CGT PJJ défend les intérêts des personnels, collectivement et individuellement, sans exclusion.

L'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ a pour objet d'établir, maintenir, et resserrer les liens de solidarité et de fraternité entre tous les syndicats interrégionaux, afin de poursuivre les objectifs généraux du syndicalisme tels que définis par la CGT, elle aide au développement et au renforcement des syndicats qui la composent. Elle étudie les questions économiques et sociales, et propose de coordonner, d'appuyer et d'impulser l'action revendicative, de développer les luttes des salariés et retraités sur toutes les questions générales pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Lorsqu'il(s) représente(nt) l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) auprès de l'administration, le(s) représentant(s) de l'UNS CGT PJJ ne peu(ven)t prendre des positions différentes de celles adoptées à la majorité des voix de l'ensemble des membres du bureau, ou de celles en rapport avec les valeurs soutenues par la CGT.

Nul ne peut représenter seul l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) auprès de l'Administration.

## **Titre II : Des modalités de Fonctionnement du Bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)**

### ***Chapitre I : Modalités de prise en charge des déplacements des membres du Bureau ou CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)***

Chaque syndicat interrégional étant doté d'une trésorerie, notamment alimentée par les cotisations des adhérents de son ressort, il convient que frais relatifs aux déplacements lors du bureau national ou CEN, soient réglés par chaque inter région, à charge pour les trésoriers des syndicats interrégionaux de procéder à la retenue des ces sommes sur la cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)) et dont le pourcentage est fixé par la CEN.

S'il s'avérait qu'un syndicat interrégional ne possède pas la trésorerie pour faire l'avance de ces frais, notamment au regard des tarifs des transports, d'un faible nombre d'adhérents..., un courrier du secrétaire interrégional devra être envoyé aux membres du bureau national indiquant la situation. Après validation par le bureau national, le trésorier de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) se substituerait au trésorier interrégional afin de rembourser les déplacements le membre du bureau national ou de la CEN. Cette opération ferait l'objet d'une régularisation sur la cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

### ***Chapitre II : Réunions du Bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)***

#### **Article 1 : Périodicité**

Le bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) se réunit au moins une fois tous les deux mois. S'il est dans l'impossibilité de se tenir selon cette périodicité, une réunion trimestrielle doit être programmée.

Le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) et/ou le secrétaire adjoint peuvent réunir le bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) chaque fois qu'il(s) le juge(nt) utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) en exercice.

En cas d'urgence, le secrétaire et/ou le secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) adjoint peuvent abréger ce délai.

Afin de permettre à tous de s'organiser, un calendrier trimestriel est fixé en fin de trimestre précédent.

Sans qu'il soit besoin de le porter aux ordres du jour des convocations, il sera fait à chaque tenue de Bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) un point sur l'état de la trésorerie par le Trésorier.

#### **Article 2 : Convocations**

Toute convocation est faite par le secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) et/ou le secrétaire adjoint. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion du bureau précédent.

Le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) s'occupent de la réservation d'une salle pour la tenue du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

L'envoi des convocations et documents aux membres du bureau peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée.

La convocation est adressée suffisamment à l'avance pour que chaque membre du bureau puisse prendre toute disposition pour se rendre à la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé, sans pouvoir être toutefois inférieur à cinq jours francs.

### Article 3 : Ordre du jour

Le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) fixent l'ordre du jour. L'ordre du jour est joint à la convocation. En cas de modification de cet ordre du jour, l'information en est donnée dans tous les cas avant la tenue du Bureau aux membres convoqués.

Tout membre du bureau peut proposer, au plus tard cinq jours avant la tenue du bureau, au secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), la mise à l'ordre du jour, d'un thème, dossier ...

Le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) assure(nt) la diffusion de l'information auprès des membres du bureau par les moyens matériels qu'il(s) juge(nt) les plus appropriés.

Toute demande d'information complémentaire d'un membre du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), devra se faire, préalablement à la réunion du bureau, auprès du secrétaire et/ou le secrétaire adjoint.

### Article 4 : Accès aux dossiers

Tout membre du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des dossiers faisant l'objet d'une mise à l'ordre du jour.

## ***Chapitre III : Tenue du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ)***

### Article 5 : Présidence

Les membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) désignent au début de la réunion le président de séance.

Le président procède à l'ouverture de la séance, hiérarchise le cas échéant le déroulement de l'ordre du jour, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote.

Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

### Article 6: Mandats

Un membre du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) empêché d'assister à une réunion ne peut donner à un adhérent CGT PJJ pouvoir de voter ou d'assister à un bureau national en son nom, même en cas d'empêchement légitime dûment constaté.

## Article 7 : Secrétariat de séance

Au début de chacune de ses réunions de bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), le président de séance désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance assiste le président de séance pour le bon déroulement des scrutins. Il procède à l'élaboration du procès verbal de la réunion du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Le procès verbal de la réunion du bureau sera soumis par mail, dès que possible, aux membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). Si un membre du bureau ne dispose pas d'adresse mail, il lui sera envoyé par courrier par le secrétaire ou secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Dans un souci d'efficacité, chaque membre du bureau fera part de ses observations par mail à l'ensemble des membres du bureau, si un membre du bureau ne dispose pas d'adresse mail, il pourra envoyer ses observations par courrier au secrétaire ou secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). Un compte rendu intégrant l'ensemble des observations formulées sera proposé au bureau suivant par le secrétaire et/ou secrétaire adjoint.

## Article 8 : Accès aux adhérents CGT PJJ

Le bureau National de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) n'est pas public. Aucune personne autre que les membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), et celles prévues à l'article 10.3 des statuts, ne peut y participer.

## **Chapitre IV : Débats et votes**

### Article 9 : Déroulement du bureau

Le président de séance, à l'ouverture de la séance fait approuver le procès verbal du bureau précédent et prend note des rectifications éventuelles.

Le président entame ensuite les sujets inscrits à l'ordre du jour ; seuls ceux-ci peuvent faire l'objet d'un vote.

Il peut aussi soumettre aux membres du bureau des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'un vote, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau.

### Article 10 : Débats

La parole est accordée par le président de séance aux membres du bureau qui la demandent.

Un membre du bureau ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président de séance.

Les membres du bureau prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du bureau s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, il peut être rappelé à l'ordre par le président de séance.

Les propos tenus dans l'instance se doivent de respecter l'ensemble des règles éthiques portées par la Confédération Générale du Travail – notamment celles portées par la Charte d'Amiens, et celles portées par les ratifications et adhésions de la Confédération à des Déclarations et Conventions Nationales et Internationales – en

particulier celles touchant aux Droits de l'Homme et de l'Humain. En cas de non respect de ces clauses considérées comme inaliénables dans les statuts de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), le Président de séance non seulement rappellera à l'ordre, mais saisira immédiatement le Secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) d'une demande d'avertissement solennel au membre responsable des propos incriminés, lesquels propos ne pourront en aucun cas être banalisés, et peuvent entraîner son exclusion.

### Article 11 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée ou accordée par le président de séance. Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

### Article 12 : Votes

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le mode de votation est le vote à main levée. Il est constaté par le président et le secrétaire de séance qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, le nombre de votants contre et le nombre d'abstentions.

Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du secrétaire ou à défaut du secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) est prépondérante.

### Article 13 : Clôture de toute discussion

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

## **Chapitre V : Comptes rendus des débats et des décisions**

### Article 14 : Procès-verbaux

Les bureaux de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est envoyé aux membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) qui peuvent en prendre connaissance et proposer des rectifications.

Chaque procès-verbal de bureau est mis aux voix pour adoption au bureau qui suit son établissement.

Les membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès verbal suivant.

### Article 15 : Comptes rendus

Le compte rendu est tenu à la disposition de l'ensemble des Syndicats appartenant l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) qui en feraient la demande.

Le compte rendu synthèse diffusable du PV peut être présenté sous la forme d'un relevé de décisions qui comportera la répartition des tâches validées durant les débats.

## **Chapitre VI : Règlement intérieur et de fonctionnement**

### Article 16 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du secrétaire et/ou le secrétaire adjoint ou de la moitié des membres en exercice du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

## Article 17 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au bureau et à la CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Il devra être adopté à chaque renouvellement du bureau ou CEN de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) et au plus tard dans le mois qui suit son installation.

## **Chapitre VII : Dispositions diverses**

### Article 18 : Bulletin d'information générale

Le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) veilleront à ce qu'il soit procédé à la rédaction et diffusion d'un bulletin d'information générale, dont la périodicité au moins trimestrielle est souhaitée.

Il convient de fixer en janvier de chaque année, la liste d'au moins trois membres du bureau chargés de la rédaction du bulletin d'information, et de sa publication pour l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Toute publication doit être présentée et validée avant diffusion, par les membres du bureau de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ) et en tout état de cause par le secrétaire, seul responsable légal de toute publication et diffusion de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ).

Les publications visées peuvent se présenter sur papier ou sur support numérique, et doivent au moins faire l'objet d'un envoi massif par mail à tous les agents de la PJJ.

### Article 19 : Archives : Constitution, Conservation, Transmission

Le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint, et le Trésorier de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), veilleront à ce qu'il soit procédé au classement, par thème et par ordre chronologique, et à l'archivage, de l'ensemble des documents y inclus financiers, produits par l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). Le traitement intermédiaire et final des documents, selon leur support, sera réglé par un Plan de Classement et d'Archivage.

A chaque changement de secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), les documents seront transmis par le secrétaire sortant au secrétaire entrant sur procès-verbal de remise. Tous les documents papier ainsi archivés seront stockés au moins dix ans dans le local de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ). La documentation de forme électronique sera archivée pour la même durée sur un format qui en interdit la modification. A l'issue de cette période, chaque nouvelle année, le secrétaire et/ou le secrétaire adjoint de l'Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ ( l'UNS CGT-PJJ), et le Trésorier pour sa part, veilleront à ce qu'il soit procédé à la destruction des dites archives, quel que soit leur support actuel ou à venir, selon les préconisations recueillies conjointement auprès de la Confédération Générale du Travail, et du Conservateur des Archives du Monde du Travail.

Fait à ....., le .....

Le Secrétaire,  
de l'UNS CGT PJJ

Le Secrétaire Adjoint,  
de l'UNS CGT PJJ

Le Trésorier  
de l'UNS CGT PJJ